

► Développement

► Objectif

Financer la modernisation et le développement de l'entreprise.

► Bénéficiaires

- Entreprise de production (ou de service aux entreprises).
- Entreprise artisanale de l'alimentaire ou de service, installée dans une commune rurale de moins de 3000 habitants. L'entreprise doit être le seul service de proximité subsistant dans l'activité.

► Description de la prestation

- Un audit court permettant d'analyser les points forts et les points faibles de l'entreprise.
- L'analyse du projet : son impact sur le chiffre d'affaire, sur l'emploi, sur la situation financière, son éligibilité aux aides financières.

Pour les entreprises éligibles au contrat d'appui :

- le montage du pré dossier Contrat d'Appui TPE/Artisanat ;
- le conseil au montage du dossier définitif dès l'accord de la région.

Pour les entreprises éligibles au FISAC⁽¹⁾ :

- la saisine de la mairie concernée pour apporter son soutien au projet (obligation fixée par les financeurs) ;
- le montage du dossier financier et sa transmission au service compétent de l'état (DIRECCTE⁽²⁾).

- Le suivi de l'entreprise dans la réalisation des ses investissements.

► Modalités pratiques

Sur rendez-vous en entreprise.

► Coût de la prestation

Prestation prise en charge par la Chambre de métiers et de l'artisanat.

⁽¹⁾ Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

⁽²⁾ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.



► Contacts

Service développement économique

• Toulouse
05 61 10 47 15
vbranover@cm-toulouse.fr

• Antenne de Saint-Gaudens
05 61 89 17 57
jfagnes@cm-toulouse.fr

► www.cm-toulouse.fr

